

Informations de base	
<p>2020/2668(DEA)</p> <p>DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Règlement sur les exigences de fonds propres (CRR): normes techniques de réglementation concernant l'évaluation prudente en vertu de l'article 105, paragraphe 14</p> <p>Complétant 2011/0202(COD)</p> <p>Subject</p> <p>2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.04 Banques et crédit 2.50.05 Assurances, fonds de retraite 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
28/05/2020	Publication du document de base non-législatif	C(2020)03428	
28/05/2020	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
17/06/2020	Décision du Parlement	T9-0155/2020	
17/06/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/06/2020	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/2668(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2011/0202(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 0114-p6
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ECON/9/03109

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		B9-0183/2020	10/06/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0155/2020	17/06/2020	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2020)03428	28/05/2020	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	